

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone H1-015
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*				
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
	Nombre maximal de logements	1	-	-
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR				
R1 Activité récréative à faible impact				
GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION				
F3 Conservation du milieu naturel				

USAGES PARTICULIERS				
Spécifiquement permis				
Spécifiquement exclus				
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"				

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	7 m	
Marge de recul avant maximale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	6 m	
Marge de recul arrière minimale	8 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	1 étage et 7 m	
Hauteur maximale	2 étages et 12 m	
Superficie minimale de plancher au sol	75 m ²	
Largeur minimale	9 m	Bâtiment de 2 étages
		8 m

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel	
Revêtement extérieur prohibé	Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie	
Revêtement extérieur autorisé en façade principale	Bois, fibrociment, brique, pierre ou autre bloc de maçonnerie, parements métalliques prépeints	
Gestion des eaux de ruissellement	La gestion des eaux de ruissellement doit se faire selon l'article 217.	
Plantation d'arbres en cour avant	Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant selon l'article 213.	
Maintien d'une partie d'un terrain sous couvert arbustif et arborescent	Une partie d'un terrain doit être maintenu sous couvert arbustif et arborescent conformément à l'article 212.	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone H1-015